

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présences :                          | Jérémie Beauregard Guérin<br>Richard Beausoleil, vice-président<br>Mathieu Bergeron<br>Robert Bergevin<br>Normand Dansereau<br>Mélodie Dénommée<br>Stéphanie Goulet<br>Danielle Lambert<br>Martine Lavallée<br>Marie-Lou Racine, présidente<br>Audrey Ricard<br>Stéphany Trudeau                                             |
| Absences :                           | Alexandre Désy<br>Nadia Ménard                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Directrice générale<br>par intérim : | Julie Riopel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Secrétaire générale :                | Marie-Élène Laperrière                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Invités :                            | Benoît Comtois, directeur des investissements du Service des ressources matérielles<br>Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative au Service du secrétariat général et des communications<br>Jonathan Fontaine, directeur général adjoint<br>Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles |

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

La Présidente constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 30.

2. **VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

La secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le vendredi 13 février 2026 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a été donné le vendredi 13 février 2026.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2026-02-18-032

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Bergeron et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. **RESSOURCES MATÉRIELLES**

4.1. **Acquisition de terrains à Saint-Lin-Laurentides pour la construction d'une école secondaire**

*Le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) prévoit construire une école secondaire à Saint-Lin–Laurentides. Comme il s'agit d'un projet d'infrastructure publique majeur, la Société québécoise des infrastructures (SQI) en assure la gestion.*

*Le CSSS a besoin d'un terrain d'au moins 50 000 m<sup>2</sup> et peut en demander la cession gratuite à la municipalité selon la Loi sur l'instruction publique. Les parties ont identifié quatre lots totalisant environ cette superficie et ont formalisé leur entente dans une promesse de cession approuvée par la Ville.*

*L'acquisition doit maintenant être autorisée par le conseil d'administration du CSSS, puis par la ministre.*

*Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :*

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) projette de construire une école secondaire sur le territoire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

**CONSIDÉRANT** les besoins d'une superficie minimale de 50 000 m<sup>2</sup> pour la construction d'une nouvelle école;

**CONSIDÉRANT** l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique* selon lequel un centre de services scolaire peut requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre;

**CONSIDÉRANT** que les lots 3 568 198, 3 884 064, 4 392 337 et 4 811 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie approximative de 50 000 m<sup>2</sup> répondent aux besoins définis par le CSSS pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** la promesse de cession bilatérale de cession et d'acquisition des lots 3 568 198, 3 884 064, 4 392 337 et 4 811 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, négociée avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

**CONSIDÉRANT** la résolution 009-01-26 « autorisation de signature à la mairesse et à la directrice générale / promesse de cession des lots au CSSS pour la construction d'une école secondaire » de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

**CONSIDÉRANT** que le CSSS doit obtenir l'autorisation de la ministre afin d'acquérir un immeuble, conformément à l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*, le conseil d'administration autorise l'acquisition d'immeuble, sous réserve de l'autorisation de la ministre;

**CA 2026-02-18-033**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'acquisition des lots 3 568 198, 3 884 064, 4 392 337 et 4 811 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie approximative de 50 000 m<sup>2</sup> de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, à titre gratuit;

**D'AUTORISER** le Service des ressources matérielles à présenter une demande au ministère de l'Éducation afin d'acquérir les des lots 3 568 198, 3 884 064, 4 392 337 et 4 811 109 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie approximative de 50 000 m<sup>2</sup> de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, à titre gratuit;

**D'AUTORISER** la Directrice gérable et la direction du Service des ressources matérielles à signer la promesse de cession des lots numéro 3 568 198, 3 884 064, 4 392 337 et 4 811 109 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides au Centre de services scolaire des Samares;

**D'AUTORISER** également la Direction générale et la direction du Service des ressources matérielles à signer tout autre document contractuel requis pour donner pleinement effet à cette promesse, notamment l'acte de cession des lots en tant que tel.

#### **4.2. Choix du fournisseur pour des services professionnels d'auditeurs externes**

*Pour chaque année financière, le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) doit nommer parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du CSSS et ce, conformément à l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique.*

*Le Service des ressources matérielles (SRM) a procédé à un appel d'offres public selon le mode d'adjudication « prix ajusté le plus bas » conformément au Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (c-65.1, r. 4), pour octroyer le contrat de services professionnels d'auditeurs externes.*

*Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :*

**CONSIDÉRANT** l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, à l'effet que, pour chaque année financière, le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) doit nommer parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du CSSS;

**CONSIDÉRANT** que le CSSS a procédé à un appel d'offres public selon mode d'adjudication prix ajusté le plus bas, conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (c-65.1, r. 4 pour octroyer le contrat de services professionnels d'auditeurs externes;

**CONSIDÉRANT** que le contrat est pour une durée de trois (3) ans, pour la réalisation des états financiers pour les périodes 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, pour la réalisation des états financiers pour les périodes 2028-2029 et 2029-2030;

**CONSIDÉRANT** l'analyse qualitative des soumissions effectués par le comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** le rang des soumissionnaires en fonction du prix ajuste le plus bas;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** que, selon le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*, le pouvoir de nommer un vérificateur externe, qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire, appartient au conseil d'administration;

CA 2026-02-18-034

**IL EST PROPOSÉ** par madame Audrey Ricard et résolu unanimement :

**DE RETENIR** la soumission de Mallette S.E.N.R.C.R.L (Québec) pour des services professionnels d'auditeurs externes pour une durée de trois (3) ans, pour la réalisation des états financiers pour les périodes 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, pour la réalisation des états financiers pour les périodes 2028-2029 et 2029-2030, au montant de 613 800 \$ avant taxes (705 716,55\$ TTI);

**D'AUTORISER** la direction du Service des ressources financières à signer tous les documents relatifs à ce projet.

5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

5.1. Désignation d'un membre de la communauté – Personne âgée de 18 à 35 ans

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2026-02-18-035

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

**QUE** le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 18 h 46.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2026-02-18-036

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

**QUE** le huis clos soit levé. Il est 18 h 51.

RÉSOLUTION

**CONSIDÉRANT** la vacance pour le poste de représentant de la communauté âgée de 18 à 35 ans;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*;

**CONSIDÉRANT** que la candidature reçue est éligible;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CA 2026-02-18-037

**IL EST PROPOSÉ** par madame Mélodie Dénommée et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Fred-William Mireault à titre de membre du conseil d'administration, représentant de la communauté âgée de 18 à 35 ans, pour entrer en fonction à compter du 18 février 2026, pour un mandat se terminant le 30 juin 2028.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h 52.

---

**Marie-Lou Racine**  
Présidente

---

**Marie-Élène Laperrière**  
Secrétaire générale